

Dans les Alpes-Maritimes, de fortes inégalités dans les fonctions d'encadrement

En 2015, dans les Alpes-Maritimes, les femmes salariées du secteur privé ont perçu en moyenne un revenu salarial net annuel de 18 800 euros, soit 23 % de moins que les hommes (**figure 1**). Cet écart se situe dans la moyenne régionale. Il est faible dans le bas de l'échelle et plus fort dans le haut de l'échelle. Le revenu salarial moyen des femmes comme des hommes est le plus élevé des départements de la région, après les Bouches-du-Rhône. Les revenus salariaux des femmes, et plus encore des hommes, sont les plus dispersés de la région. Le département comprend à la fois des fonctions métropolitaines très rémunératrices et des emplois peu qualifiés. En bas de l'échelle, les revenus salariaux féminins, mais aussi masculins, sont parmi les plus faibles de la région. Dans le haut de l'échelle, ils se situent parmi les plus élevés.

Les mères élevant seules leurs enfants constituent la catégorie de ménage la plus en difficulté. L'absence d'un second revenu les fragilise. Ainsi, 37 % des mères isolées et de leurs enfants vivent sous le seuil de pauvreté (**figure 2**). Dans les 28 600 familles monoparentales ayant une femme à leur tête vivent 14 500 enfants mineurs pauvres. Ces situations sont moins fréquentes que dans les autres départements de la région (44 % des mères isolées vivent sous le seuil de pauvreté en moyenne régionale). Par ailleurs, les mères isolées sont plus exposées à la précarité financière que les couples avec enfant mineur. Dans le département, 17 % des parents en couple et de leurs enfants, soit 27 600 enfants, vivent sous le seuil de pauvreté. La précarité financière affecte également les femmes seules de moins de 30 ans sans enfant dans les Alpes-Maritimes. Si leur niveau de vie est en moyenne le plus élevé de la région, 27 % d'entre elles sont en situation de pauvreté et cette pauvreté est intense : le niveau de vie médian de celles qui connaissent la pauvreté est le plus faible de la région (moins de 700 euros).

2 Les mères isolées des Alpes-Maritimes moins souvent confrontées à la pauvreté que dans les autres départements de la région

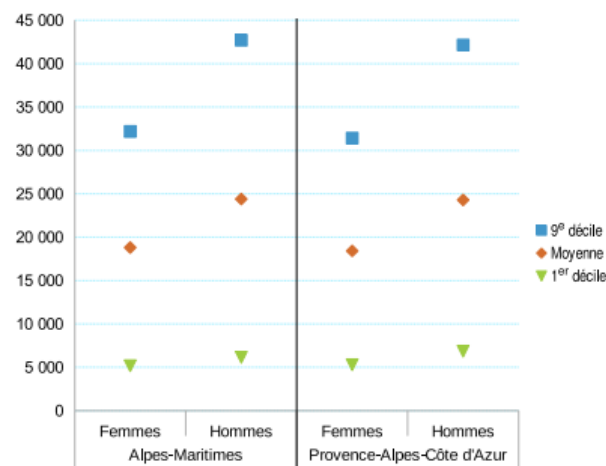
Indicateurs de niveau de vie et de pauvreté des familles avec enfant(s) mineur(s)

	Alpes-Maritimes		Provence-Alpes-Côte d'Azur	
	Mères isolées avec enfant(s) mineur(s)	Couples avec enfant(s) mineur(s)	Mères isolées avec enfant(s) mineur(s)	Couples avec enfant(s) mineur(s)
Niveau de vie (revenu disponible par unité de consommation)				
Médiane (en euros)	1 180	1 720	1 100	1 650
1 ^{er} décile du niveau de vie (en euros)	670	850	660	810
9 ^e décile du niveau de vie (en euros)	2 010	3 200	1 850	2 950
Part des prestations sociales dans le revenu disponible (en %)	20,9	6,4	27,1	8,0
Pauvreté				
Taux de pauvreté (en %)	37,2	16,6	43,9	18,5
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en euros)	810	790	800	790
Nombre d'enfants mineurs pauvres	14 470	27 570	82 380	148 020

Sources : Insee – DGFiP – Cnaf – Cnav – CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015

1 Dans les Alpes-Maritimes, un écart de revenu salarial entre femmes et hommes de 23 %

Revenu salarial annuel net perçu en 2015 par les femmes et les hommes (en euros)



Champ : secteur privé et semi-public.

Lecture : en 2015, dans les Alpes-Maritimes, les 10 % des femmes salariées les moins rémunérées ont perçu un revenu salarial annuel net inférieur à 5 170 euros.

Source : Insee, DADS 2015 au lieu de résidence